

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° II-1550

présenté par  
le Gouvernement

-----

### ARTICLE 39

#### ÉTAT B

Mission « Économie »

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	7 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	7 000 000	0
<b>SOLDE</b>	7 000 000	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	0	0
Plan France Très haut débit	0	2 500 000
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	2 500 000	0
<b>TOTAUX</b>	2 500 000	2 500 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Agence bancaire européenne (ABE), actuellement installée à Londres, doit quitter le Royaume-Uni dans le cadre du Brexit. Afin de faciliter son installation en France, le Gouvernement français s'est engagé à offrir une contribution budgétaire aux charges financières engendrées pour l'ABE par le déménagement et la prise à bail d'un siège - à Paris ou à La Défense – pour un montant de 7 M€ sur une durée de neuf ans (2019-2027).

Le présent amendement vise à doter le programme 305 des autorisations d'engagement couvrant la dépense sur la totalité de la période et des crédits de paiement permettant de financer l'annuité 2019 à hauteur de 2,5 M€, par mouvement de crédits depuis le programme 343. Ce gage sur le programme 343 est soutenable au regard du rythme des décaissements prévus ce programme.